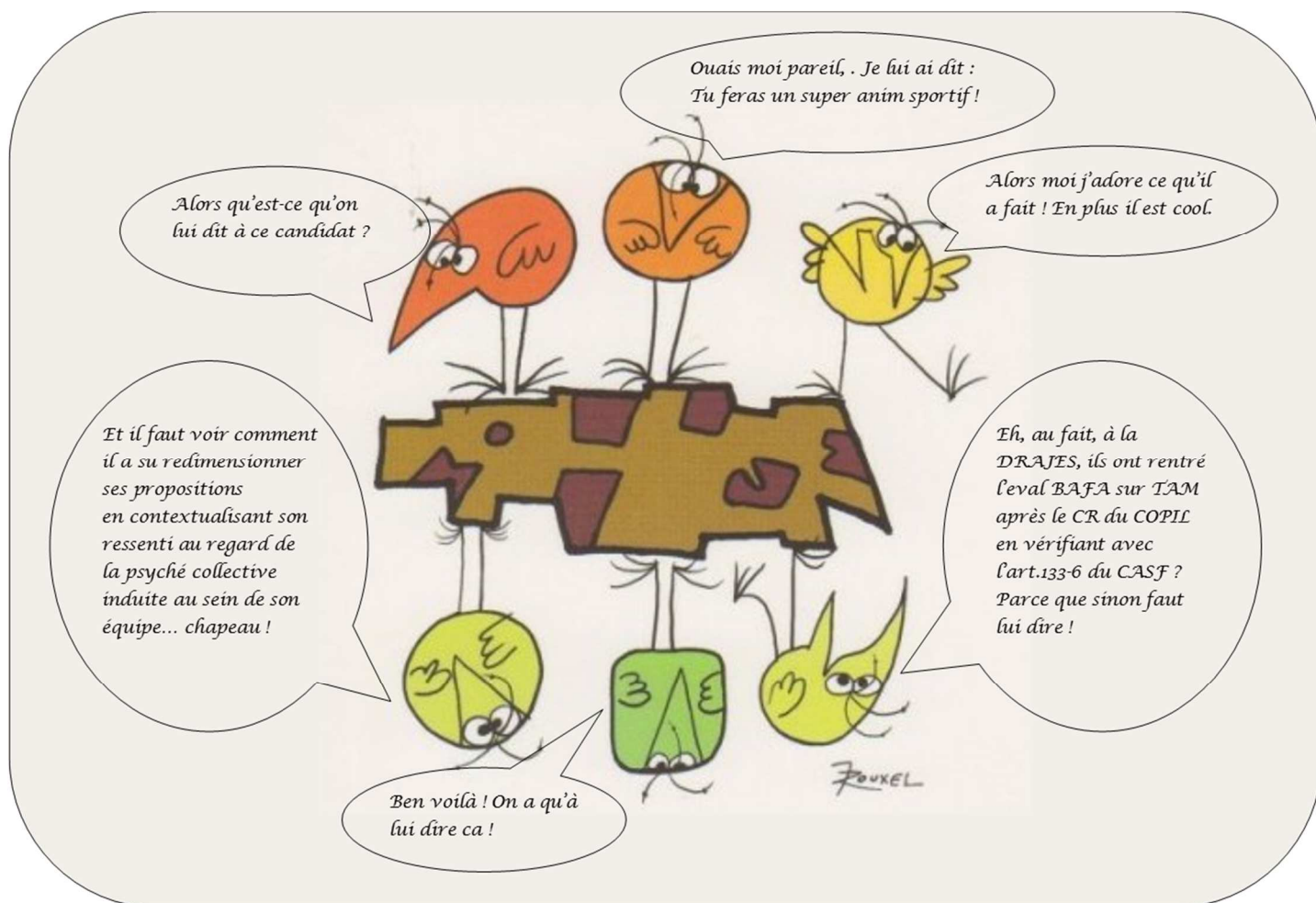


FAVORABLE ou DEFAVORABLE ? Là est la question...



Date	29 septembre 2021
Objet	Fiche conseils pour rédiger les appréciations (avis de session) des candidats
Rédacteur-ice(s)	Le groupe de travail « Avis de session »
Diffusion	Réseau de formateurs IFOREP

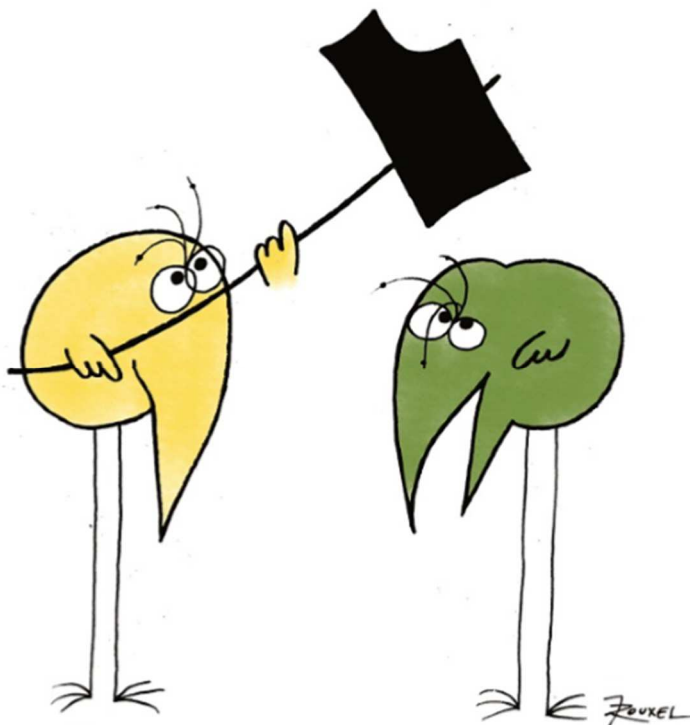
PRÉAMBULE

La lecture des appréciations des stages théoriques et pratiques constitue un élément prépondérant dans l'étude des dossiers présentés devant le jury BAFA BAFD. Leur rédaction et leur contenu revêtent ainsi un caractère primordial.

Tout avis difficilement compréhensible, ambigu ou trop succinct peut pénaliser le candidat lors de la présentation de son dossier devant le jury. Il expose la structure d'accueil du stagiaire ou l'organisme de formation à devoir reformuler l'avis après saisine du service BAFA ou BAFD de la DRAJES.

Cette fiche vise à conseiller les personnes amenées, dans le cadre de la formation BAFA BAFD, à rédiger les avis lors des stages et leur permettre de mieux appréhender les attentes du jury.

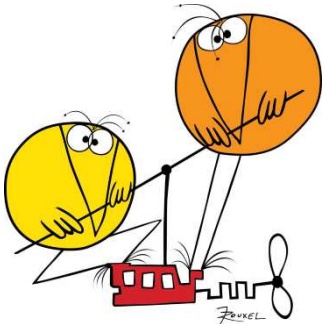
Il est important de situer l'évaluation dans nos sessions comme **un acte de formation dans une démarche d'éducation populaire** « faire s'exprimer la valeur et non juger de la valeur ». L'évaluation est au service des stagiaires. Il s'agit de relever leurs réussites, non leurs échecs et de rendre compte de leur investissement. Elle doit être le regard croisé que portent l'équipe et le stagiaire lui-même sur son implication dans la session.



« L'échec des uns ne valorise pas la réussite des autres. Pas de constante macabre : toutes les sessions peuvent être satisfaisantes sur un même stage.

Et si nous commençons par être convaincus de la capacité de tous les stagiaires à devenir des animateurs ou directeurs. En voilà une bonne prophétie auto-réalisatrice ! »

QU'EST-CE QU'UNE APPRECIATION ?



Toute appréciation est un témoignage critique du parcours de formation et du cheminement réflexif du candidat ou de la candidate, dans le cadre des fonctions et aptitudes déclinées dans l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au BAFA BAFD.

1. Une appréciation doit être claire et sans ambiguïté, basée sur des faits concrets et des critères d'évaluation précis (Cf. *Référentiel critères d'évaluation IFOREP*) afin de ne pas laisser de doute sur les capacités du-de la stagiaire.
2. Elle doit être cohérente : un avis favorable ne peut pas être assorti de réserves « devra être épaulé » ou « réserver à un public maternel » ou « devra toutefois acquérir plus de maturité » etc. ; un avis défavorable doit être motivé, argumenté et circonstancié.
3. L'appréciation doit être personnalisée et ne pas être un catalogue du stage suivi. Elle ne peut être un état des lieux de toutes les actions de formation et d'appropriation réalisées durant le stage, elle ne saurait non plus se réduire à des anecdotes simplificatrices de type « a su se déguiser et présenter son activité avec dynamisme », « a participé activement en menant deux activités pertinentes sur la session ».
4. L'appréciation n'est pas le compte-rendu de l'entretien final du-de la candidat-e : il ne s'agit pas de conseils à donner pour la suite du parcours ou de félicitations à accorder. Des conseils peuvent être prodigués lors de l'entretien oral d'évaluation finale mais ils restent inopérants pour le jury.
5. L'appréciation du stage d'approfondissement devra évoquer les capacités du-de la candidat-e à analyser son parcours de formation tant théorique que pratique.

« Toute appréciation doit être lisible pour quelqu'un qui ne connaît pas le stage, le candidat, les formateurs et le contexte »

LE CADRE DE L'ÉVALUATION

Art. 20. et 37. Arrêté du 15 juillet 2015

« Le directeur de chacune des sessions théoriques mentionnées rend, après consultation de l'équipe pédagogique, un avis qu'il motive par une appréciation sur les aptitudes du candidat à exercer les fonctions définies à l'article 9, son assiduité, son aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe. »

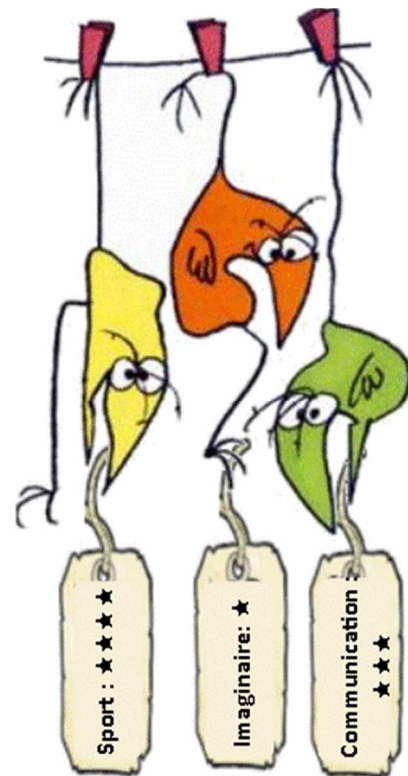
L'avis favorable rendu par le directeur de la session de formation générale confère au candidat la qualité d'animateur stagiaire. Seul le candidat ayant obtenu cette qualité peut effectuer le stage pratique. »

L'arrêté parle donc d'appréciation, préférée dans une logique d'éducation populaire, qui, elle, n'apparaît accompagnée des critères que dans l'annexe-cahier des charges : *« présenter les conditions d'évaluation des candidats lors des sessions (critères, modalités de suivi et d'accompagnement...) »*.

« La question n'est pas de savoir si nous leur confierons nos enfants, surtout quand nous n'en avons pas ! »

POINTS DE VIGILANCE

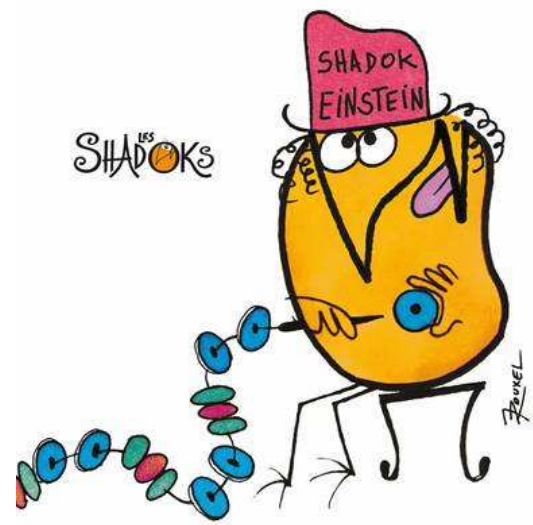
1. Les appréciations des trois étapes sont destinées au JURY et non au-candidat-e. Aussi il ne faut pas s'adresser à celui/celle-ci (« tu... », « vous »).
2. Les appréciations ne sont pas non plus destinées à ses futurs employeurs.
3. Le vocabulaire doit être adapté et concerne les aptitudes du-de la candidat-e et non sa personnalité. Le signalement de trait de caractère dans une appréciation n'est pas approprié « doux-ce bienveillant-e, jovial-e, discrèt-e, souriant-e etc. ». Si tel est le cas, les éventuels signalements de traits de caractère doivent impérativement être explicitement rattachés aux fonctions de l'animateur.
4. Dans la rédaction, éviter :
 - les points d'exclamation, les points de suspension
 - les verbes d'état : sembler, apparaître, laisse deviner, devrait, devenir etc.
 - l'utilisation du conditionnel, du futur
 - le terme professionnel alors qu'il s'agit d'animation volontaire
 - la qualification de la session par des adjectifs subjectifs et/ou pouvant se référer aux systèmes scolaires de notation : (très/assez) bonne, excellente, agréable etc.
5. Ne pas faire allusion à des situations que le jury ignore. Les sous-entendus ne servent à rien, sauf à semer le doute sur les aptitudes du stagiaire.
6. Les stages de formation générale, d'approfondissement et de qualification sont des stages théoriques : le processus d'évaluation, et en conséquence l'appréciation, ne doit pas reposer sur des mises en pratiques d'animation auprès d'enfants.
7. Le diplôme du BAFA attestant de la capacité à exercer les fonctions d'animation de manière générale, l'appréciation ne doit pas comporter de remarques concernant la capacité du-de la candidat-e à intervenir auprès d'un public d'une tranche d'âge précise, éviter les étiquettes, du type « animateur-ice maternel ou petite enfance, animateur-ice ados ou sportif ».



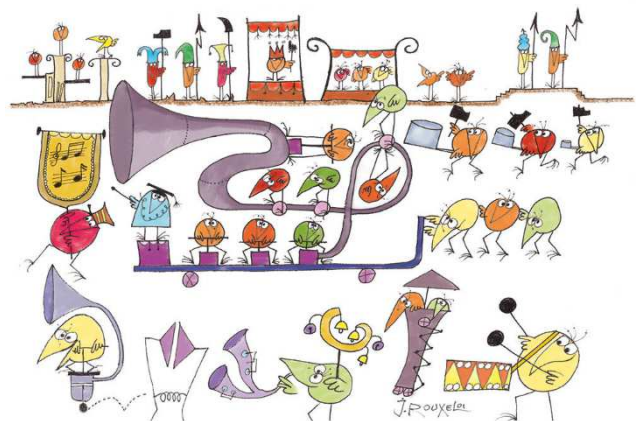
« N'enfermons pas les animateur-ice-s ou directeur-ice-s dans des profils de sites de rencontres »

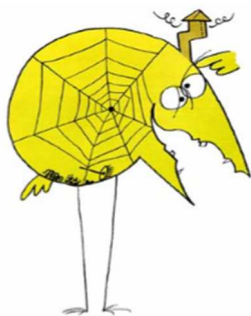
Situation particulière au stage pratique

8. L'appréciation du stage pratique devra montrer les capacités du-de la candidat-e à réinvestir les apports de la formation générale et à participer à la mise en œuvre du projet pédagogique.
9. Le rôle du directeur-ice n'est pas de lister les manques des stagiaires mais bien de les accompagner, en lien avec les acquis de la formation générale.
10. Chaque directeur est responsable de son appréciation. Lorsqu'un-e candidat-e effectue plusieurs stages auprès d'une même structure avec des directeurs différents, chaque directeur doit produire une appréciation distincte.
11. Si un-e stagiaire effectue plusieurs stages pratiques en périodes discontinues dans la même structure : soit les appréciations sont différentes et montrent la progression qui devrait être constatée entre chaque période, soit l'appréciation unique porte une attention à l'ensemble du parcours et aux évolutions constatées.
12. Si un(e) stagiaire a réalisé son stage pratique sur une seule session de 14 jours ou plus, les membres du jury départemental ne peuvent s'appuyer que sur l'avis présent sur le certificat de stage pratique pour prendre position quant aux aptitudes présentées par le ou la candidat(e) lors de la partie « pratique » de la formation. Il est alors d'autant plus nécessaire de prêter une attention particulière à la rédaction de l'appréciation.
13. Lorsque le directeur de l'accueil coche la case « vous reconnait apte à assurer les fonctions d'animateur » dans le document type du certificat de stage pratique, cela veut dire qu'il s'engage sans réserve au sujet des aptitudes du candidat.



« L'animateur-ice n'est pas un pourvoyeur d'activités »





UNE APPRÉCIATION DÉFAVORABLE

1. La décision s'adresse au stagiaire qui est le sujet de l'avis. Un stage défavorable n'arrête pas le parcours de formation et peut être une étape utile pour le ou la candidat-e (les stagiaires peuvent refaire une session pour obtenir un avis favorable).
2. L'équipe pédagogique de la session ou de direction de l'ACM doit rédiger un rapport (il n'existe pas de formulaire ou de document type), en plus du certificat, qu'elle envoie à la DRAJES (version papier ou via SIAM).
3. Ce rapport doit être circonstancié et mettre en avant des éléments concrets, des faits précis observés dans les comportements, et son implication dans la formation. L'avis doit mettre en évidence des situations dans lesquelles le stagiaire concerné a montré des comportements inadaptés à l'hypothèse d'encadrer un groupe d'enfants. Pour être recevables ces éléments doivent être reliés au cadre réglementaire de l'évaluation : les fonctions, les aptitudes, les critères.
4. L'appréciation se formule donc à partir de constats (pas des ressentis ou impressions).
5. L'appréciation n'est pas le compte-rendu de l'entretien final du ou de la candidat-e, ni la retranscription mot à mot des propos et des échanges. Néanmoins, parfois, certaines citations contextualisées peuvent faire sens.
6. En aucun cas, l'appréciation ne contiendra des jugements dévalorisant la personne.
7. Sans perdre la bienveillance qui la caractérise dans son action quotidienne, l'équipe pédagogique doit seulement exprimer les raisons du NON, de manière argumentée.
8. L'équipe pédagogique dans une logique d'accompagnement rend compte au stagiaire sujet de l'avis (et non à la personne) ce qui a motivé sa décision d'invalidation. Dans ce contexte, l'utilisation du prénom n'est pas opportune.
9. Le rapport est présenté au candidat pour signature. Si le candidat refuse de le signer, il est préférable de le mentionner. Le rapport sera impérativement joint au PV de session.

Extrait du livret de formation BAFA

A l'issue de chaque étape de la formation une appréciation sur votre aptitude à encadrer des mineurs est portée sur un certificat. Dans une logique d'échange et d'accompagnement, le directeur de la session ou de l'accueil vous en expliquera les motivations.

Votre signature sur ces documents signifie que vous en avez pris connaissance ».

« Nous ne sommes pas en croisade contre des potentiels mauvais animateur-ice-s ou directeur-ice-s »

Le signalement

Face à un candidat dont le comportement ou les propos témoigneraient de manquements graves aux règles de la vie collective, au respect de la dignité de chacun, ou si les faits observés au cours des stages laissent penser que l'animateur-ice/directeur-ice pourrait être dangereux, l'avis défavorable doit être doublé d'un signalement (rapport circonstancié) au directeur de la DRAJES du lieu de résidence du candidat, au titre de ses missions de protection des mineurs.

LES STAGIAIRES ONT DES DROITS

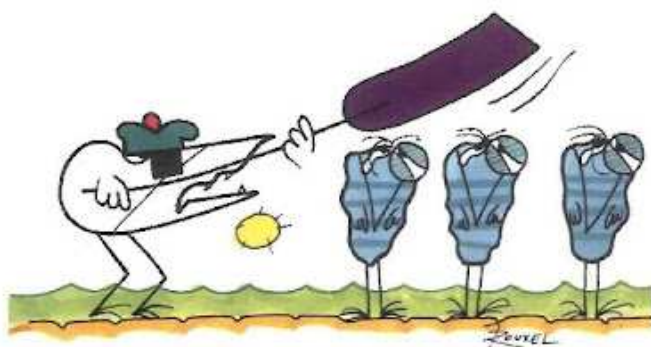
Concernée à titre personnel par la décision qui a été prise par l'équipe à son sujet, le candidat a la possibilité de son côté, en cas de désaccord avec l'avis, de formuler un recours administratif auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Les formateurs se doivent d'informer les stagiaires de leurs droits particulièrement si l'appréciation est négative.

Requête administrative

Tout manquement aux règles de la procédure administrative (rapport circonstancié non remis au stagiaire, non dépôt du rapport avec le PV de session, tout comme un désaccord sur le fond ou sur la forme du rapport...) peut entraîner le dépôt d'une requête administrative.

ET SI ON PARLAIT DE ONTOLOGIE...



POUR QU'IL Y AIT LE MOINS DE
MÉCONTENTES POSSIBLE IL FAUT TOUJOURS
TAPER SUR LES MÊMES.

- L'équipe doit expliciter le cadre de la formation, ses exigences et ses objectifs et s'y référer pour tout avis de session.
- L'évaluation est une démarche partagée avec le candidat, voire co-construite.
- Toute appréciation négative ou positive fait l'objet d'une « obligation de réserve » et de confidentialité de la part de l'équipe pédagogique. Elle prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'elle forme et, en particulier, ne communique aucune information à un tiers (parents, commanditaire...) à l'exception la tutelle. Le candidat étant lui-même détenteur du rapport, la communication à un tiers reste de son unique responsabilité. Néanmoins le stagiaire est informé que dans certaines circonstances graves, où s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, l'équipe pédagogique peut sortir de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.
- Il est important pour l'IFOREP de situer l'évaluation comme un acte de formation, un devoir des formateurs qui répond à un véritable droit pour les stagiaires, celui de savoir pourquoi ils réussissent leur session ou pas. Elle est en effet le regard croisé que porte l'ensemble de l'équipe pédagogique (constitué de 3 personnes) et le candidat lui-même sur son implication dans la session, son assiduité, son aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

TOUTES LES APPRIECIATIONS NE SE VALENT PAS

Exemples d'avis extrait de procès verbaux	D'accord, je dis pourquoi Pas d'accord, je dis pourquoi et je reformule...
Devra s'impliquer davantage dans ses nouvelles fonctions et approfondir sa réflexion sur son positionnement.	
Untel a répondu aux critères d'évaluation de la session de formation générale. Néanmoins lors de son stage pratique, il devra s'impliquer davantage au sein du collectif et ce, dès le début du séjour.	
A répondu aux critères d'évaluation de la formation. Untel a profité de la session pour compléter et approfondir ses acquis. Nous lui conseillons de poursuivre sa réflexion éducative et de la faire partager à ses futurs collègues.	
Douce, bienveillante, joviale et souriante, un profil pour encadrer des séjours maternels. A répondu aux critères d'évaluation.	
L'expérience et la pratique lui permettront de travailler sur sa posture professionnelle en faisant preuve davantage de maturité en tant que référent éducatif.	
A répondu aux critères d'évaluations de la formation. Untel a su démontrer ses capacités d'animateur. Nous lui conseillons de s'ouvrir davantage aux réflexions du collectif pour avancer dans ses positions éducatives.	
Il devra être rassuré par sa future équipe d'animation et de direction. Bon animateur en devenir, fonctions et aptitudes en cours d'acquisition.	
Untel a eu des difficultés à avoir une bonne posture. Elle a su s'améliorer en prenant en compte les conseils de l'équipe pédagogique. Elle devra cependant continuer ses efforts vis-à-vis du vocabulaire employé.	
Grâce à un sérieux régulier lors des entraînements, untel a validé la partie qualification surveillance des baignades, mais devra être vigilant quant à la sécurité affective et morale des enfants. Le sourire manque au quotidien.	



Exemples d'avis extrait de procès verbaux	D'accord, je dis pourquoi Pas d'accord, je dis pourquoi et je reformule...
Tu as rempli les critères d'évaluation. Très bonne session. Bravo !	
Untel a su prendre la parole dans les différents contenus lors de cette formation. Il est à l'aise dans la menée d'activités sportives. Il profitera du stage pratique pour compléter ce qu'il a appris.	
En début de session et jusqu'au moment-clé du lancement du sagamore, untel a été un peu en retrait, timide par nature, mais alors ensuite son investissement fut grandissant.	
Pour chaque mise en situation, elle a su susciter la curiosité et l'intérêt de ses camarades avec des sensibilisations dignes des meilleures campagnes promotionnelles. Puis, pendant les activités, elle a maintenu une énergie et une attention à toute épreuve.	
Cette session de formation générale lui a permis de comprendre pourquoi il voulait passer le BAFA. Mieux vaut tard que jamais. En effet, ses motivations étaient floues au départ mais son implication croissante laissait deviner un futur animateur de qualité, sur qui on peut compter. Nul doute que ce sera le cas.	
Grâce aux conseils de l'équipe de formation, untel a précisé ses positionnements . Un accompagnement soutenu lui a permis de rester mobilisé jusqu'à la fin de la session d'approfondissement. Ne doit pas se décourager.	
Bon stage	

RESSOURCES DOCUMENTAIRES BIBLIOGRAPHIE

- Le référentiel critères d'évaluation IFOREP
- Le journal de l'animation, *Mener l'évaluation avec succès*, juillet 2015
- Fiche conseil du département de l'Orne - http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/fichetech_redaction_avis_bafa_cle05c842.pdf
- Flash info DDJS Essonne - 30 janvier 2018
- Recommandations jury Gironde

Pour aller plus loin...

- L'évaluation scolaire, mythes et réalités, Michel Barlow, Ed ESF, collection Pédagogie essais, 2003
- D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, Jacques Ardoino, Guy Berger, ED Matrice, 1989
- L'évaluation démystifiée, Charles Hadji, ED ESF, 1997
- Les modèles de l'évaluation, Textes fondateurs avec commentaires, Michel Vial et Jean Jacques Bonniol, ED De Boeck, 1997

Auteurs : Membres du groupe de travail « avis de session »
(Hugo BRUGMANN, Matthieu GUILLOU, Quentin GIRAUD,
Patrick RABET, Magali RAYMOND)

Maquette : MAP formation

Mention : Les dessins utilisés pour illustration des propos
sont soumis à des droits. De fait cette publication est exclusi-
vement à usage interne.



8 rue de Rosny
Immeuble René Le Guen
93104 MONTREUIL SOUS BOIS

Téléphone : 01 48 18 69 43
www.iforep.fr